



Annulation achat voiture chez un professionnel

Par **jeremy37**, le **12/06/2011** à **20:41**

Bonjour,

Voici mon histoire:

J'ai acheté un véhicule d'occasion chez un professionnel auto à Tours (37), le 11 Mars 2011.

Il s'agit d'une Mercedes Coupe de 2002, avec 157000km, achetée 5990€.

Un véhicule soi disant toujours très bien entretenu, révisé et garanti 3 mois (moteur, boîte, pont).

Après seulement 8 semaines de roulage, j'ai constaté un démarrage difficile à froid, mon régime moteur oscillait de bas en haut pendant quelques secondes avant de se stabiliser.

Je ne me suis pas inquiété plus que cela jusqu'au jour où mon voyant moteur s'est allumé.

J'ai donc pris rendez vous chez le concessionnaire Mercedes pour établir un diagnostic:

Selon eux, un capteur d'arbre à came est défectueux et de l'huile s'échappe par les faisceaux électriques pour remonter jusqu'aux composants électroniques de gestion du moteur (calculateur, capteurs...)

Ils m'ont alors estimé les travaux entre 2000 et 3000€, soit la moitié du prix d'achat du véhicule.

J'ai donc recontacter le vendeur pour lui faire part de mon mécontentement et il m'a proposé de lui ramener pour effectuer les réparations lui même.

Il m'a même prêté une voiture de remplacement, donc jusque là un vendeur honête comme on en voit peu.

Après 3 semaines d'attente, il m'a contacté pour me dire que ma voiture était réparée et que je pouvais venir la chercher.

A ma grande surprise, il n'aurait changé que les 4 bougies d'allumage, qui selon ses mécaniciens était la cause de mon problème.

Mercedes se serait apparemment trompé de diagnostic et aurait "exagéré".

Je lui ai fait confiance, qui plus est je n'ai rien payé.

Mais voilà que le lendemain, le défaut revient, et le voyant moteur se rallume.

Je l'ai donc rappelé pour lui signaler que je lui ramènerai le véhicule ce mardi 14 Juin. (la garantie s'est terminée ce samedi 11 juin).

J'ai maintenant peur de la suite.

La garantie est-elle totalement terminée, sachant qu'il a gardé mon véhicule 3 semaines pour remplacer seulement 4 bougies?

N'était-ce pas volontaire de sa part d'ailleurs?

Quels sont mes recours?

Puis-je exiger un remboursement intégral du véhicule en considérant la garantie légale à laquelle il est soumis?

Dois-je contacter ma protection juridique pour faire expertiser le véhicule?

Je suis arrivé à un point où je n'ai absolument plus envie de garder cette voiture, qui me fait peur pour l'avenir, d'autres pannes pouvant se manifester, car les dégâts pourraient être bien plus graves qu'ils n'y paraissent...

Merci d'avance

Par **mimi493**, le **12/06/2011** à **21:47**

La garantie est augmentée du temps d'immobilisation pour réparation